



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :
- 12363 et 12365, rue Jasmin - lots 2377143 et 2378633 du Cadastre du Québec : autoriser un empiètement dans une marge latérale sud (40.01).
 - 12345, avenue de la Miséricorde - lot 1434923 du Cadastre du Québec : autoriser l'aménagement d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 3,3 mètres au lieu de 2 mètres (40.02).
 - 10456 et 10458, rue Chambord - lot 2496203 du Cadastre du Québec : autoriser un empiètement dans la marge latérale sud (40.03).
 - 9774 et 9776, avenue Péloquin - lot 2496816 du Cadastre du Québec : autoriser un empiètement d'une partie du bâtiment dans la marge latérale ouest (40.04).
 - 1565 rue Chabanel Ouest - lot 1489074 du Cadastre du Québec : autoriser l'aménagement, en cour avant, d'une aire de jeux à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique de même qu'une clôture de 1,2 mètre de hauteur, à des fins de garderie (40.05).
- 10.04** Période de questions du public.
- 10.05** Correspondance et dépôt de documents.
- 10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mai 2014.
- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 avril 2014.

12 – Orientation

- 12.01** Donner un accord de principe à la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque interarrondissements à la limite des districts de Marie-Clarac et de Sault-au-Récollet situés respectivement dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville et mandater les directeurs d'arrondissement pour négocier les termes d'une entente pour la réalisation de ce projet.

- 12.02** Adopter le Plan directeur des installations aquatiques 2013-2017 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme VÉLOCE II, volet 4, pour l'entretien de la Route verte.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO pour la location de six niveleuses articulées sans opérateur avec entretien et accessoires, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, soit du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13547 et autoriser à cette fin une dépense de 1 194 647,74 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.
- 20.02** Accorder un contrat à MICHEL GOHIER LTÉE pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante avec accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 (entente d'approvisionnement 789455) / Accorder un contrat à la Direction du matériel roulant et des ateliers pour la fabrication d'un carcan au prix maximal de 4 000 \$, non taxable / Autoriser une dépense de 80 500,69 \$, toutes taxes comprises.
- 20.03** Accorder un contrat à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 293, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement 706217) et autoriser à cette fin une dépense de 120 720,99 \$, toutes taxes comprises.
- 20.04** Accorder un contrat à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. pour la fourniture d'un châssis-cabine 6x4, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement 706217) et autoriser à cette fin une dépense de 119 048,78 \$, toutes taxes comprises.
- 20.05** Accorder un contrat à LE CENTRE DU CAMION STE-MARIE INC. pour la fourniture d'un châssis de camion à cabine basculante, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13542 et autoriser à cette fin une dépense de 59 844,49 \$, toutes taxes comprises - 1 soumissionnaire.
- 20.06** Accorder un contrat à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) pour la fourniture de quatre véhicules utilitaires multisegment (moteur quatre cylindres) de marque Dodge, année 2014, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement 706439) / Autoriser à cette fin une dépense de 98 091,38 \$, toutes taxes comprises, ainsi que le paiement de la compensation carbone de 2 843 \$, non taxable, au Fonds des véhicules verts / Accorder un contrat de gré à gré à cette même firme pour la fourniture d'accessoires et autoriser à cette fin une dépense de 8 956,55 \$, toutes taxes comprises.
- 20.07** Accorder un contrat à TERRASSEMENT AHUNTSIC INC. pour l'aménagement d'un terrain de bocce et sa revitalisation environnementale au parc Henri-Julien, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2014-004, autoriser une dépense de 86 978,58 \$, taxes et dépenses incidentes comprises / Autoriser un virement budgétaire de 17 000 \$ à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (Budget PTI) – 2 soumissionnaires.

- 20.08** Ratifier la prolongation des contrats de déneigement N12-11, accordé à A & O GENDRON INC., et N12-18, accordé à TRANSPORT GILBERT HAMELIN INC., pour la période du 15 au 31 mars 2014.
- 20.09** Accorder un contrat à GROUPE HEXAGONE, S.E.C. pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2014-002 et autoriser une dépense de 1 115 007,04 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2014.
- 30.02** Affecter un montant de 239 800 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour le financement de trois postes temporaires et autoriser le virement de crédits requis à cette fin.
- 30.03** Autoriser la Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à présenter le projet d'aménagement de la berge du parc Raimbault au Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal nommé Fonds Bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- 30.04** Mandater LES ENCANS RITCHIE BROS. pour procéder à la vente aux enchères à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus désuets ou hors d'usage pour l'année 2014.
- 30.05** Octroyer des contributions financières totalisant 2 050 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.
- 30.06** Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 250 \$ au REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS pour permettre l'embauche d'un étudiant pour la patrouille environnementale « La patrouille verte » dans l'arrondissement durant l'été 2014.
- 30.07** Octroyer une contribution financière non récurrente de 6 941 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE pour permettre l'embauche de huit étudiants pour la patrouille environnementale locale dans l'arrondissement durant l'été 2014.
- 30.08** Accorder une contribution financière de 800 \$ à ESPACE MULTISOLEIL pour aider l'organisme à payer l'ajout d'accompagnateurs dans le cadre d'activités organisées pour des jeunes vivant avec une multidéficience
- 30.09** Approuver la prise de possession d'un camion tasseur en provenance du Fonds d'inventaire de la Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA), confirmer le renflouement dudit fonds par l'achat d'un camion tasseur du même type en 2015 et autoriser à cette fin une dépense approximative de 252 945 \$, toutes taxes comprises, à même le PTI 2015.
- 30.10** Autoriser une dépense de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain à être installé dans divers parcs de l'arrondissement.

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant les numéros 12363 et 12365, rue Jasmin, lequel est érigé sur les lots 2377143 et 2378633 du Cadastre du Québec, autorisant un empiètement dans la marge latérale sud.
- 40.02** Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant le numéro 12345, avenue de la Miséricorde, lequel est érigé sur le lot 1434923 du Cadastre du Québec, autorisant l'aménagement d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 3,3 mètres au lieu de 2 mètres.
- 40.03** Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant les numéros 10456 et 10458, rue Chambord, lequel est érigé sur le lot 2496203 du Cadastre du Québec, autorisant un empiètement dans la marge latérale sud.
- 40.04** Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant les numéros 9774 et 9776, avenue Péloquin, lequel est érigé sur le lot 2496816 du Cadastre du Québec, autorisant un empiètement d'une partie du bâtiment dans la marge latérale ouest.
- 40.05** Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 1565 rue Chabanel Ouest, érigé sur le lot 1489074 du Cadastre du Québec, autorisant l'aménagement, en cour avant, d'une aire de jeux à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique de même qu'une clôture de 1,2 mètre de hauteur, à des fins de garderie.
- 40.06** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahunsiac-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification sur un site, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.07** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10135, avenue Charton, érigé sur le lot 1742567 du Cadastre du Québec, de fournir une unité de stationnement en contribuant au fonds de compensation - Demande de permis 3000749197.
- 40.08** Rendre une décision quant à une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le bâtiment portant les numéros 10161 à 10165, rue Clark, érigé sur le lot 1996576 du Cadastre du Québec.
- 40.09** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1488813 du Cadastre du Québec comme un établissement de production de marijuana à des fins médicales - Zone 0379.
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser la transformation d'une résidence pour personnes âgées en résidence de cinq logements de l'immeuble portant le numéro 95, boulevard Gouin Est - Zone 0236.
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant pour aménager un quai de chargement pour 6 unités de petites dimensions en cour avant de l'immeuble portant le numéro 9150, rue Charles-De La Tour, érigé sur le lot 4964691 du Cadastre du Québec - Zone 0339.

- 40.12** Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (RCA13 09003).
- 40.13** Adopter le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale (R.R.V.M., c. D-6).
- 40.14** Adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 40.15** Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant la création de 13 nouvelles zones de catégorie d'usages E.1(1) (parc) à même les emprises excédentaires des bouts de rue riverains.
- 40.16** A-Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) quant aux dispositions relatives au contrôle architectural pour les nouvelles constructions et pour les remplacements de plus de 50 % de la projection horizontale d'un toit et aux mesures de contingentement applicables à un débit de boissons alcooliques dans les zones C.4C et C.5C.
- B-Adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) quant aux dispositions relatives au contrôle architectural pour les nouvelles constructions et pour les remplacements de plus de 50 % de la projection horizontale d'un toit et aux mesures de contingentement applicables à un débit de boissons alcooliques dans les zones C.4C et C.5C.
- 40.17** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) quant aux dispositions relatives à la définition d'une démolition.
- 40.18** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de « Quartier Fleury Ouest / Saint-Laurent », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans ce secteur.
- 40.19** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction du nouveau poste Fleury d'Hydro-Québec au 590, rue Sauvé Ouest - Zones 0344, 0366 et 0346.

70 – Autres sujets

- 70.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 mars 2014.
- 70.02** Affaires nouvelles.
- 70.03** Levée de la séance.